SELARL F.D.A (FALLION - DUBREUIL), avocats

56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE Tél : 04.50.97.21.81

fallion-dubreuil@wanadoo.fr

Vente aux enchères publiques
à MARNAZ (74)
d'une villa individuelle contemporaine
sur deux niveaux de 147,76 m2
et d'un bâtiment indépendant à usage de garage
463, Impasse des primevères
Lotissement « la Maude »
Mise à prix : CENT CINQUANTE MILLE EUROS
(150.000 €), frais en sus

Le **JEUDI 11 MAI 2023 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE** (74), au Palais de Justice, 18 Quai du Parquet.

A la requête de **La BANQUE DE SAVOIE**, société anonyme à conseil d'administration, au capital de 6 852 528 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 745 520 411, dont le siège social est sis 6, Boulevard du théâtre 73000 CHAMBERY, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié ès-qualités audit siège.

ayant pour avocat constitué la SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), agissant par Me Emmanuel DUBREUIL, son co-gérant en exercice.

Désignation des biens

Sur la commune de MARNAZ (74), au 463 impasse des primevères, lotissement « La Maude », une villa contemporaine ainsi qu'un garage indépendant avec terrain attenant, cadastrée section B, sous le numéro 3231, d'une contenance de 10a 53ca et sous le numéro 3558, pour une contenance de 01a 34ca.

La villa d'une surface de 147,76 m2 sur 2 niveaux comprend :

- ✓ <u>au rez-de-chaussée</u> un vaste séjour avec cuisine moderne ouverte, une suite parentale avec douche à l'italienne, un WC et une buanderie
- ✓ à l'étage deux chambres, une salle de bain et un WC.

Occupation : A la date du PV de description, les lieux étaient occupés par les époux CHAPPET et leurs deux enfants.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Jean-Marie HUGON, commissaire de justice, le 10 mars 2020, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite: Par commissaire de justice, le vendredi 21 avril 2023 de 10 heures 30 à 11 heures 30.

Enchères: (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution): elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un chèque de banque de **15.000,00** € ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements:

- 1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE** (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 18 juin 2020 et du PV de description y annexé (RG N° 20/00502)
- 2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL**, avocats et sur https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 9 mars 2023. SELARL F.D.A